



NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES BIO-SECTEUR : OPPORTUNITÉS ET RISQUES

6 mars 2024 Club agricole

Pour s'émerveiller

- Blé : plus de 100 000 gènes
- maïs : 59 000 gènes
- Homme : environ 23 000 gènes



Conséquences possibles pour la chaîne de valeur

Efforts supplémentaires, efficacité réduite

- Séparation des flux de marchandises
- Contrôle des résidus
- Transparence, obligation de déclaration
- L'absence d'OGM doit être certifiée

Risques

- Rejet par les consommateurs
- scandales alimentaires dus aux résidus et/ou
- les dommages causés à vos producteurs et à vos consommateurs
- Pas de “History of safe use” (Cour de justice de l'Union européenne)
- Monopolisation et donc augmentation des coûts
- frein à l'innovation, par exemple par le biais de brevets

Liberté de choix limitée, disponibilité

- Eventuellement moins de variétés de plantes disponibles, animaux d'élevage inadaptés
- moins de choix d'aliments biologiques
- Les produits ne peuvent plus être fabriqués parce que le génie génétique est partout dans le processus.

La coexistence, oui. Mais seulement avec des règles !

- Pas d'interdiction de principe : une cohabitation réglementée
- Transparence
- Liberté de choix
- Réduction des risques par des procédures d'autorisation (comme pour le génie génétique en médecine)
- Règles de responsabilité → Chapitre 5 actuel du loi sur le génie génétique continue de s'appliquer à tous les OGM
- Régime de coexistence (ordonnance)

- Jusqu'à ce que les règles soient clarifiées : moratoire

"Il n'y a pas d'urgence ! Une bonne cohabitation est plus importante que des décisions réglementaires prises à la va-vite".

Liberté de choix

Pour tous

- Sélectionneurs
- Agriculteurs et agricultrices
- Transformation et commerce
- Consommateurs

"Nous voulons savoir
ce que nous mangeons".

A garantir par le législateur

- Droit à la renonciation
- Déclaration
- Traçabilité
- Détectabilité
- Alternatives en matière de recherche et de sélection

Attention aux risques



- Principe de précaution, principe du pollueur-payeur
- Les risques sont réels
 - Blé d'hiver : résistance à l'oïdium → Ergot du seigle
 - Poulets : résistance à la grippe aviaire
→ Le virus devient beaucoup plus agressif envers les humains
 - Porcs : L'alimentation à base d'OGM entraîne des plus d'inflammations du tractus intestinal
- La "césure précise" (par exemple CRISPR/Cas) est une étape en laboratoire qui n'a rien à voir avec la nature ; elle contourne des mécanismes de protection naturels importants dans le génome.
- Une intervention éthiquement problématique dans la création
- Qui protéger, qui gêner, à qui profitent les brevets ?

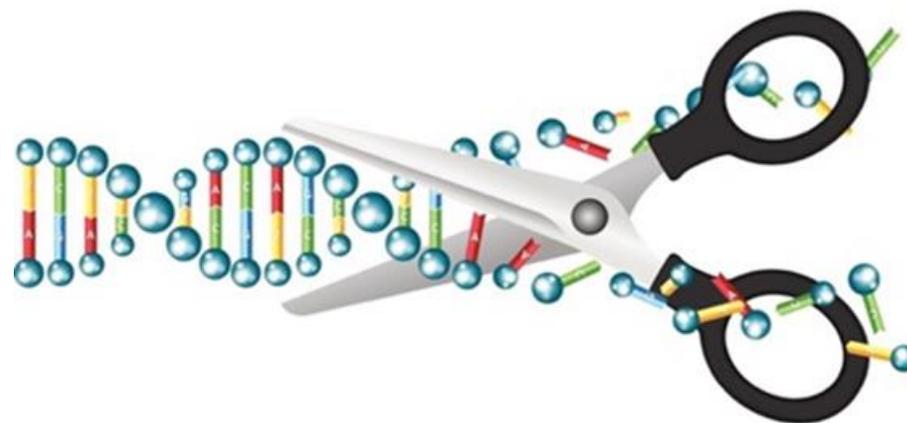
En cas de dommages, les agriculteurs ne doivent pas en faire les frais !

Nouvelle technologie d'amélioration génétique

Ce qui est considéré comme une intervention/coupe précise par ciseaux génétiques ...



... ne correspond pas à la réalité



Donnons à la science et à la recherche le temps de préciser les méthodes !

Résilience au changement climatique

Des sols vivants sont la base de la sécurité alimentaire et de la résistance aux conditions climatiques extrêmes.



Profitons du temps que prend la science pour s'occuper des sols.

Initiative en cours d'examen préliminaire par la Chancellerie fédérale depuis janvier 2024

Art. 120 Génie génétique dans le domaine non humain

1. (jusqu'à présent) Protection des personnes et de l'environnement contre les abus
2. (jusqu'à présent) règles sur la manipulation. Dignité de la créature. Sécurité des personnes, des animaux et de l'environnement. Diversité génétique.
3. (nouveau) Définition des OGM selon la loi actuelle sur le génie génétique, mais **incluant les organismes produits par de nouvelles méthodes de génie génétique.**
4. (nouveau) **Procédure d'autorisation** obligatoire. **Évaluation des risques.**
5. (nouveau) **Obligation d'étiquetage.**
6. (nouveau) **Protection de la production sans OGM.** Soutien de la **recherche et de la sélection** nécessaires à cet effet. Coûts des **mesures de coexistence à la charge des utilisateurs.**
7. (nouveau) **Les brevets sur les OGM n'**ont aucun effet sur les plantes ou les animaux issus d'une sélection sans OGM.

Disposition transitoire

- (nouveau) Pas de mise sur le marché avant l'adoption d'une **législation d'application.**
- Ev. **prolongation du moratoire**



Urs Brändli
Président
schlossbueel@bluewin.ch

Bio Suisse
Peter Merian-Strasse 34
CH-4052 Bâle
Tél. 061 204 66 66
www.bio-suisse.ch

Die Inhalte dieser Präsentation sind Eigentum von Bio Suisse und dürfen nur mit Genehmigung weiterverwendet werden.

Les contenus de cette présentation sont la propriété de Bio Suisse et ne peuvent être réutilisés sans autorisation.